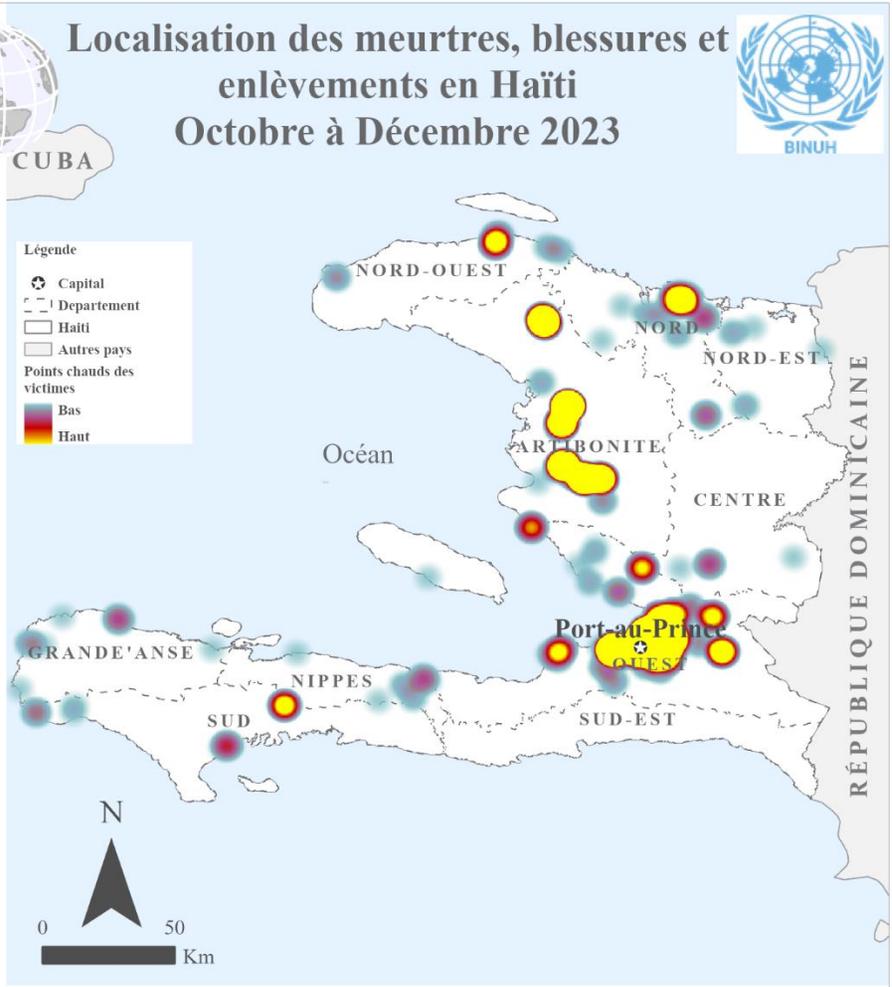
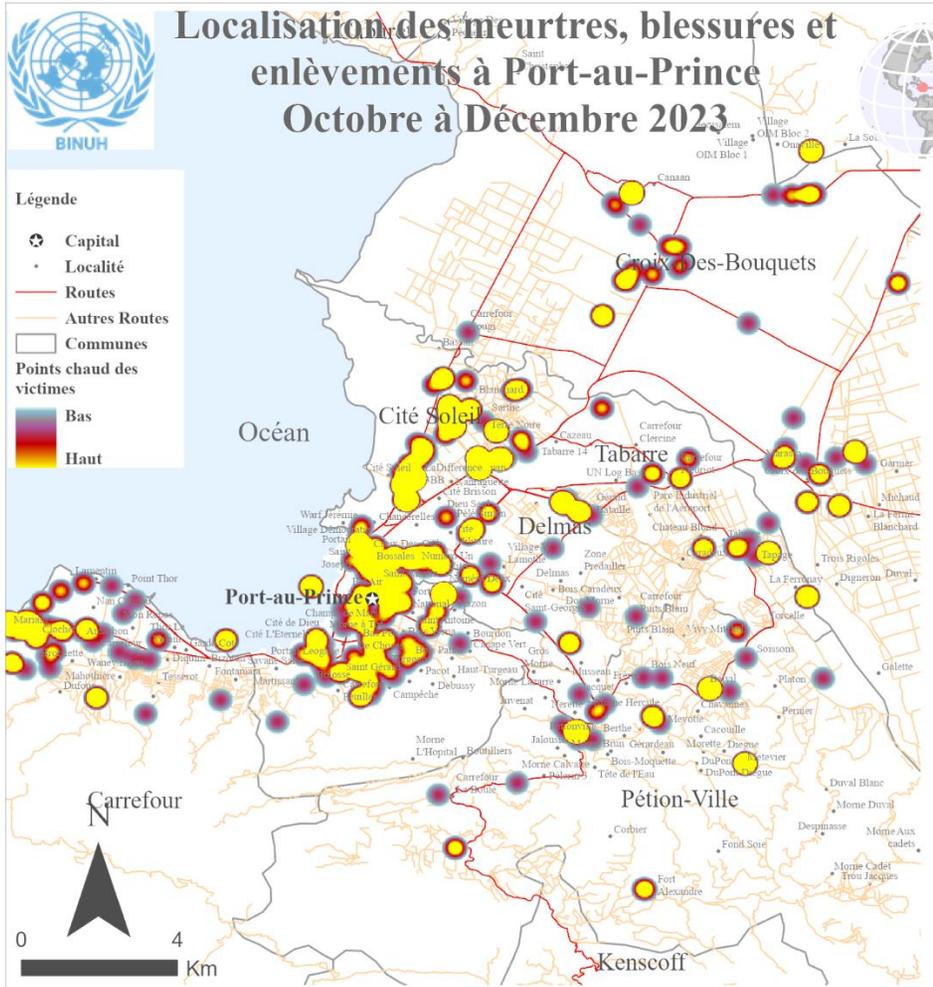




BUREAU INTÉGRÉ DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

**RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES
DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI**

octobre – décembre 2023



Principaux enseignements

- Avec 2.327 personnes tuées, blessées ou enlevées, le quatrième trimestre 2023 a vu une augmentation de 8 % du nombre de victimes dues à la violence des groupes criminels par rapport au troisième trimestre, ce qui porte le nombre total de victimes à plus de 8.400 au cours de l'année 2023.
- La violence des groupes criminels a continué de s'étendre dans le département de l'Artibonite, ainsi que dans les communes situées à l'entrée sud de la capitale.
- Les groupes criminels ont continué à recourir à la violence sexuelle lors des attaques contre les populations vivant dans des quartiers « rivaux ».
- Les lynchages commis dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé » ont fait au moins 76 victimes de meurtres à travers le pays.
- Le recrutement d'enfants par des gangs est resté une préoccupation majeure.
- Le ministère de la Justice et de la sécurité publique et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ont instruit les magistrats à organiser quotidiennement, des sessions correctionnelles et criminelles sans jury, afin de réduire le taux de détention préventive prolongée. Environ 400 dossiers ont été traités et ont abouti à la libération de plus de 258 personnes (dont 11 enfants) détenues pour des délits mineurs ont été libérées à travers le pays.

I. Violence armée

Au cours du quatrième trimestre 2023 (octobre-décembre), le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) a enregistré 2.327 victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements à travers le pays ; les hommes représentant 73% des victimes, les femmes 24% et les enfants 3%. Cela constitue une augmentation de près de 8% par rapport au trimestre précédent (juillet-septembre 2023)¹.

Le plus grand nombre de victimes de meurtres et de blessures a continué d'être documenté dans la capitale (80%), où la violence s'est répandue dans les communes situées à l'entrée sud. La capitale a aussi été marquée par des attaques de grande envergure marquant l'extension territoriale des groupes criminels en vue d'accéder à de nouvelles « sources de revenus » et de se créer des possibilités de fuite lors des opérations policières.

Dans le département de l'Artibonite, les activités criminelles ont causé 9% des victimes de meurtres et de blessures enregistrés au niveau national. Qui plus est, les enlèvements dans cette région ont continué à dépasser, pour le deuxième trimestre consécutif, ceux enregistrés dans le département de l'Ouest.

Victimes de meurtres et de blessures

Au cours du dernier trimestre 2023, au moins 1.634 personnes ont été tuées ou blessées en raison de la violence des groupes criminels. La plupart ont été victimes de balles lors d'attaques extrêmement violentes, lancées notamment dans les communes de Carrefour, Cité Soleil, Gressier et Port-au-Prince (Département de l'Ouest).

¹ Au cours du quatrième trimestre 2023, le SDH a enregistré 1.104 victimes de meurtres, 532 victimes de blessures et 691 victimes d'enlèvements.

Attaques de grande envergure menées par les gangs pendant le quatrième trimestre 2023		
Lieu	Nombre de personnes tuées et blessées	Durée
La Saline (Port-au-Prince)	42	3 jours
Belekou, Boston, Brooklyn, Pierre VI, Terre Noire (Cité Soleil)	268	17 jours
Carrefour et Gressier	201	Au cours du trimestre

Le 13 octobre, les affrontements entre les gangs de la coalition *G-9 famille et alliés* (ci-après, *G-9*) ont repris dans la zone de La Saline (centre-ville de Port-au-Prince).² Ils avaient débuté fin septembre suite à des tensions autour de la répartition des sources de « revenus » provenant des détournements de camions. Au début du mois d'octobre, le chef du *G-9*, Jimmy Chérizier, a tenté d'éliminer le chef d'un gang allié, celui de *Tokyo*, qui avait contesté son autorité. Deux camps se sont alors opposés au sein de la coalition, d'un côté, les gangs de *Carrefour Drouillard*, *Chen Mechan*, *Tokyo* et *Wharf Jérémie* et de l'autre ceux de *Belekou*, *Boston*, *Fort Dimanche*, *La Saline* et le gang *Delmas 6* de Chérizier³. Les hostilités, qui ont duré quatre jours, ont affaibli le *G-9*, puisque les gangs du premier camp auraient quitté la coalition. Au final, au moins 29 personnes ont été tuées ou blessées, la plupart d'entre elles ayant été

² Une première vague de violence armée au sein du *G-9* a éclaté entre le 27 et le 29 septembre.

victimes de balles perdues alors qu'elles se trouvaient dans leurs habitations où elles tentaient de se protéger.

Au cours des deux dernières semaines de novembre, plusieurs quartiers de Cité Soleil ont été le théâtre de violentes confrontations territoriales au sein du *G-9*, mais aussi entre le *G-9* et le *G-Pèp*, une autre coalition de gangs. Les affrontements ont été provoqués par la mort, dans des circonstances non déterminées, du chef du gang de *Belekou*, Andrice Isca, le 12 novembre. Isca était un membre important du *G-9*, qui contrôlait des endroits stratégiques à Cité Soleil, notamment l'accès au terminal pétrolier de Varreux et à la route nationale 1, qui relie la capitale au nord du pays. Suite à sa mort, les gangs de *Boston* et de *Terre Noire* ont attaqué le gang de *Belekou* pour tenter de prendre le contrôle de son territoire. De même, profitant du vide laissé par la mort d'Isca et des affrontements au sein du *G-9*, les gangs du *G-Pèp*, notamment ceux de *Brooklyn* (situé dans la zone côtière de Cité Soleil) et de *Canaan* (établi dans le nord de la capitale) ont attaqué les groupes de *Boston*, *Belekou* et *Pierre VI*. Ces confrontations ont tué ou blessé au moins 174 membres de la population (dont neuf enfants), la plupart d'entre eux ayant été visés par des tirs de *snipers*. Outre les pertes en vies humaines, le bilan humanitaire des affrontements est désastreux : plus de 1.000 personnes ont été contraintes d'abandonner leur résidence et de se réfugier dans des zones voisines.

Au cours du dernier trimestre, les gangs de *Grand Ravine* et *Village de Dieu*, appartenant à la coalition *G-Pèp*, ont mené une tactique agressive d'extension territoriale au sud de la capitale, notamment à Carrefour et Gressier, qui chevauchent la route nationale 2. Fin octobre, ces deux gangs ont lancé de violentes attaques contre la population locale vivant dans ces communes et y ont établi une cellule dans le but d'accroître leurs sources de « revenus » provenant des enlèvements et de la taxation illégale des camions transportant des produits à destination, et en provenance, de la capitale. Ces attaques ont fait au moins 201 morts et blessés. Le contrôle de Gressier est également motivé par une stratégie visant à s'assurer des possibilités de fuite, vers des zones difficiles d'accès, en cas d'opérations policières. En plus de tirer sur toute personne

³ Les gangs adoptent généralement le nom du quartier dans lequel ils sont implantés (voir annexe II – cartographie des groupes criminels).

considérée comme opposée à leur présence, ces gangs ont enlevé des usagers de la route, volé et incendié des résidences et détourné des camions transportant des marchandises. Le manque de moyens de la police, a empêché le rétablissement de la sécurité dans la zone et a entraîné une forte réaction d'un groupe « d'autodéfense », basé à Carrefour et connu sous le nom de *Caravane*. Composé de présumés policiers actifs et d'anciens policiers, ce groupe « d'autodéfense » a tué et blessé au moins 17 personnes accusées d'être liées aux gangs.

Une tactique similaire a été suivie par les *400 Mawozo*, un gang affilié au *G-Pèp*, dans les communes de Ganthier et Thomazeau, situées au nord de la capitale. Les *400 Mawozo* ont mené une tactique de « terre brûlée », en particulier à Thomazeau, en vue de faire fuir de nombreuses populations et de les empêcher de revenir dans leurs habitations qui ont été volées et brûlées. Le 4 octobre, ce gang a aussi incendié le commissariat de police de Thomazeau, forçant les policiers à abandonner la zone.

Kraze Baryè, un autre gang allié du *G-Pèp* qui opère dans les communes de Delmas, Kenscoff, Pétion Ville et Tabarre, a également été affecté par des divisions internes. Le chef du gang, Vitel'Homme Innocent, avait imposé des « punitions » brutales, y compris des exécutions et des démembrements, à tout membre de son gang qui osait contester son autorité. Suite à cela, de nombreux membres ont abandonné le groupe. Ces départs ont toutefois été rapidement compensés par de nouveaux recrutements qui ont permis à ce gang de poursuivre ses activités criminelles. Entre octobre et décembre, le gang *Kraze Baryè* a tué ou blessé 67 personnes.

Bien que les affrontements entre gangs opérant dans la capitale aient fait au moins 262 victimes parmi leurs membres au cours de la période considérée, la facilité de recrutement au sein des populations pauvres, vivant sous leur contrôle, a permis à ces derniers de reconstituer rapidement leurs rangs.

Dans le département de l'Artibonite, le soutien des gangs du *G-Pèp*, basés dans la capitale, a permis aux gangs locaux de continuer à commettre des abus des droits de l'homme. Un rapport conjoint, publié par le BINUH et le HCDH en novembre 2023, et intitulé « La violence criminelle s'étend au-delà de Port-au-Prince »⁴, a montré la façon dont les groupes criminels de l'Artibonite s'attaquent aux centres urbains et ruraux, ou aux véhicules de transport en commun, tuant, blessant et enlevant leurs résidents et leurs passagers.

La violence persistante des gangs dans la capitale et dans le département de l'Artibonite, et l'incapacité des autorités de l'État à protéger la population, ont continué à alimenter les lynchages collectifs et les meurtres perpétrés par des « groupes d'autodéfense ». Entre octobre et décembre, ces derniers ont tué par balles, ou à coups de pierres et de machettes au moins 76 personnes accusées d'avoir commis des infractions de droit commun ou de soutenir des gangs. Soixante-dix-sept pour cent de ces incidents ont eu lieu dans le département de l'Ouest.

Parallèlement, le quatrième trimestre a vu une augmentation du nombre d'individus tués ou blessés au cours d'opérations policières, passant de 279 (au cours du troisième trimestre) à 345, dont 217 seraient des présumés membres de gangs.

Enlèvements

Au moins 693 personnes ont été enlevées au cours du dernier trimestre 2023, soit une augmentation de 18 % par rapport au trimestre précédent. La plupart des enlèvements (63 %) ont eu lieu dans la région du bas Artibonite, où les enlèvements collectifs de personnes voyageant dans des véhicules de transport public sur les routes principales, sont devenus fréquents.

Dans la zone métropolitaine, près de 50 % des victimes ont été enlevées dans les communes de Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince. Des enlèvements ont également été signalés dans les communes de Carrefour

⁴ BINUH-OHCHR (28 novembre 2023). « La violence criminelle s'étend au-delà de Port-au-Prince : la situation du bas Artibonite de janvier 2022 à octobre 2023 », disponible sur :

https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_artibonite_fr_vf.pdf (dernière visite: 17 janvier 2024)

et de Gressier depuis que des gangs y ont établi des cellules à la fin du mois d'octobre. Aucune catégorie sociale n'a été épargnée : des vendeurs de rue et des agriculteurs – généralement pris lors des enlèvements collectifs alors qu'ils se déplaçaient à bord de véhicules de transport en commun – aux professionnels de haut niveau, y compris des médecins et des fonctionnaires – qui ont été ciblés alors qu'ils conduisaient leurs véhicules privés, ou se trouvaient à proximité de leur résidence ou de leur lieu de travail. Dans certains cas, les kidnappeurs portaient des uniformes semblables à ceux de la police afin d'intercepter plus facilement les victimes.

Violences sexuelles

De nouveaux cas de violences sexuelles perpétrées par les gangs ont été enregistrés tout au long du dernier trimestre 2023, dans les communes de Carrefour, Cité Soleil, Gressier et Port-au-Prince (département de l'Ouest), ainsi qu'à Gros Morne, Liancourt et Petite Rivière de l'Artibonite (département de l'Artibonite). Lors d'attaques contre des localités contrôlées par des groupes « rivaux », des individus lourdement armés ont collectivement violé des femmes et des filles à l'intérieur de leurs maisons ou dans les rues, dans le but de répandre la peur et faire souffrir la population. Par exemple, à Cité Soleil, des membres du gang *G-9* ont violé au moins cinq femmes dans le quartier de Terre Noire lors d'affrontements avec le *G-Pèp* en novembre. Certains de ces actes ont été enregistrés sur des vidéos par les auteurs et partagés sur les médias sociaux, en vue d'humilier leurs victimes.

Le viol a aussi continué à être utilisé contre les femmes se déplaçant dans des transports publics dans les communes du bas Artibonite. Le 3 octobre, le gang *Kokorat Sans Ras* a enlevé 17 « Madan Sara », le nom donné aux vendeuses ambulantes, alors qu'elles se déplaçaient dans la commune de Gros Morne. Les victimes, qui se rendaient sur un marché local pour vendre leurs marchandises, ont été violées sur place par les membres du gang avant d'être forcées de marcher nues jusqu'au lieu de captivité. Des attaques similaires ont été documentées contre les femmes, habitant le

quartier de Brooklyn (Cité Soleil), traversant les zones contrôlées par le *G-9* pour tenter de rentrer chez elles après avoir vendu leurs produits sur les marchés.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en plus d'être exposées au viol lors des attaques de zones « rivales », les femmes et les filles continuent de subir quotidiennement des violences sexuelles de la part de membres de gangs contrôlant leur quartier. Par exemple, le 3 novembre, Sophie⁵, âgée de 13 ans, a été violée par deux membres du gang *Ti Bwa* dans une rue de Carrefour alors qu'elle rentrait chez elle après avoir acheté des provisions.

Les soins de santé et les services psychosociaux destinés aux survivantes et aux personnes à leur charge, sont restés largement insuffisants, en particulier dans le département de l'Artibonite. La méfiance à l'égard de la police et du système judiciaire ainsi que la stigmatisation des victimes demeurent des obstacles importants au signalement des cas, ce qui favorise une impunité quasi généralisée pour ces crimes.

Enfants victimes de la violence des gangs

L'impact de la violence des gangs sur les enfants reste particulièrement préoccupant. Au moins 53 enfants, certains d'entre eux n'ayant que six mois, ont été tués ou blessés au cours du dernier trimestre 2023.

La plupart des victimes ont été touchées par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient dans la rue ou à l'intérieur de leur maison lors d'affrontements entre gangs. D'autres ont été exécutées par des gangs ou des « groupes d'autodéfense » parce qu'elles étaient soupçonnées de soutenir d'autres gangs ou de coopérer avec la police. Le 6 novembre, Aristil, un garçon de dix ans, rentrait à pied chez lui à Mariani (commune de Gressier) lorsqu'il est tombé sur des membres du gang de *Grand Ravine* qui « patrouillaient » dans les rues du quartier. Après avoir interrogé le garçon, ils l'ont accusé d'être un informateur de la police et l'ont exécuté sur le champ.

⁵ Les noms des victimes ont été modifiés pour préserver leur identité et celle de leurs familles.

Exposés au risque d'être tués ou blessés lors des affrontements, les enfants au sein des gangs commettent aussi des actes de violence en participant activement aux enlèvements, vols et extorsions sur des chauffeurs. À long terme, ils risquent ainsi de souffrir de traumatismes psychologiques importants et de problèmes d'adaptation sociale. Selon des acteurs sociaux, si la plupart des enfants rejoignent les gangs en raison du manque d'opportunités socio-économiques, après une courte période dans leurs rangs, beaucoup manifestent le désir de les quitter, mais en sont empêchés par crainte de représailles.

Impact socio-économique

La liberté de circulation, et les activités économiques, ont continué d'être entravées par la présence des gangs sur les principales routes reliant la capitale au reste du pays (en particulier les routes nationales numéro 1, 2, 3 et 8). Les conducteurs de véhicules de transport privé et public sont ainsi contraints de payer des « taxes de circulation », au niveau des très nombreux « points de contrôle » improvisés, érigés et tenus par des hommes armés le long des axes routiers. De leurs côtés, les passagers et les passants sont fréquemment volés ou enlevés, surtout dans l'Artibonite. Les propriétaires de compagnies de transport routier, quant à eux, sont contraints de payer des « taxes de protection » mensuelles, qui peuvent atteindre jusqu'à 8.000 dollars américains par mois, ainsi qu'une taxe supplémentaire, qui varie en fonction de la valeur des marchandises transportées, chaque fois qu'un camion franchit l'un de ces « points de contrôle ». Le contrôle des routes par les gangs a également entravé l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les problèmes d'accès à l'éducation ont perduré. En octobre, lors d'affrontements entre gangs à La Saline (Port-au-Prince), des dizaines d'élèves ont dû quitter précipitamment leurs salles de classe et rentrer chez eux, lorsque des tirs de forte intensité ont été entendus à travers le quartier. Près de 500 autres enfants n'ont pas eu le temps de s'échapper et sont restés bloqués dans les bâtiments de leurs écoles pendant deux jours. Au cours des affrontements, plusieurs établissements, dont le lycée national de La Saline, et certaines institutions religieuses ont été saccagés par des membres de gangs.

De même, la violence a limité l'accès aux services de santé. Par exemple, après s'être retrouvé au cœur de violentes attaques de gangs contre plusieurs quartiers de Cité Soleil en novembre, l'hôpital Fontaine – l'un des deux seuls hôpitaux fonctionnant dans la zone – a pris la décision d'évacuer plus de 100 patients, dont plusieurs nouveau-nés, vers un établissement plus sûr dans la capitale. Les affrontements autour de l'autre hôpital de Cité Soleil, situé dans le quartier de Drouillard et géré par Médecins sans frontières, ont mis en péril la continuation des services médicaux. Dans le quartier de Turgeau (Port-au-Prince), Médecins sans frontières a également été contraint de suspendre les activités de son centre de soins d'urgence, après que des individus armés aient arrêté une de leurs ambulances et tué un patient en cours de transfert vers un autre hôpital.

Au cours du dernier trimestre de 2023, des gangs et des « groupes d'autodéfense » ont poursuivi les vols et destructions de biens privés et publics à travers la capitale et le département de l'Artibonite. Au moins 500 résidences et autres bâtiments ont été saccagés et/ou incendiés lors d'attaques, y compris le commissariat de police de Thomazeau qui a été incendié.

II. Système judiciaire

Le système judiciaire est resté largement dysfonctionnel en raison de la violence généralisée et de la persistance de problèmes structurels, notamment les grèves récurrentes des acteurs de la justice. Il y a toutefois eu quelques évolutions positives.

Fonctionnement du pouvoir judiciaire

Le 11 décembre, le Collectif des magistrats haïtiens (COMADH), qui a mené plusieurs grèves tout au long de l'année pour demander une augmentation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail, a annoncé la suspension temporaire de son dernier arrêt de travail, débuté en novembre 2023. Selon la COMADH, cette suspension visait à contribuer aux efforts du ministère de la Justice et de la sécurité publique pour lutter contre le taux élevé de détention préventive qui affecte la

plupart des prisons à travers le pays (voir le paragraphe « Conditions de détention dans les prisons haïtiennes »). Toutefois, ce même 11 décembre, l'Association Nationale des Greffiers Haïtiens (ANAGH) a débuté un arrêt de travail illimité, toujours en cours au 31 décembre. L'ANAGH demande la mise en œuvre d'un accord conclu en novembre 2017 avec le ministère de la Justice, prévoyant notamment une augmentation des salaires.

Renforcement de l'éthique et du respect des lois au sein du pouvoir judiciaire

Le 3 octobre, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a publié un guide d'éthique destiné aux juges. Ce guide vise à favoriser la responsabilité des juges et lutter contre la corruption au sein du système judiciaire, ainsi qu'à restaurer la confiance du public dans le système.

Au cours du quatrième trimestre 2023, 16 magistrats ont été certifiés et quatre non certifiés par le CSPJ⁶. Les dossiers de trois autres magistrats ont été retenus par le CSPJ pour un examen plus approfondi. Certaines organisations haïtiennes de défense des droits de la personne ont exprimé leurs préoccupations sur la méthode suivie par le CSPJ pour la certification, et ont souligné que plusieurs juges compétents n'ont pas été certifiés par le CSPJ, alors que d'autres, considérés « moins intègres », l'ont été. Elles se sont également inquiétées de l'absence de mécanismes permettant de faire appel des décisions du CSPJ en matière de non-certification des juges. Suite au dépôt d'une pétition devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) par l'Institut Haïtien des Droits Humains (IHDH), en représentation de l'un des magistrats concernés par la non-certification, en novembre 2023, la CIDH a déclaré l'affaire recevable et a recommandé à l'État haïtien de lui fournir, dans un délai de six mois, toutes les informations nécessaires relatives au dossier.

Le 15 novembre, les commissaires du gouvernement de Miragoâne et des Cayes ont reçu un « dernier rappel à l'ordre » du ministre de la Justice et

⁶ La procédure de certification des magistrats et des procureurs, prévue par la loi du 27 novembre 2007 mais non opérationnelle jusqu'à 2014, comprend la vérification de l'intégrité, des compétences et de la formation des personnes souhaitant devenir magistrats, ou de celles qui exercent déjà ces fonctions sans

de la sécurité publique condamnant « l'illégalité de certaines de leurs actions ». Il est important de rappeler qu'en 2022 et 2023, le commissaire du gouvernement de Miragoâne a exécuté sommairement au moins 11 personnes soupçonnées d'être affiliées à des gangs. Malgré ces actes, certaines organisations de la société civile regrettent que ce magistrat semble intouchable en raison du soutien de la population de Miragoâne, de l'Église catholique locale et de la diaspora haïtienne.

Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 31 décembre 2023, 11.822 personnes étaient détenues dans les 19 prisons haïtiennes. Quatre-vingt-trois pour cent (83%) d'entre elles étaient en détention provisoire, ce qui représente une baisse de 1% par rapport au trimestre précédent. Le taux d'occupation des cellules dépassait 307%. Au cours du dernier trimestre 2023, 34 détenus sont décédés, la plupart de maladies causées par la malnutrition, ce qui porte le total de détenus décédés à 107 en 2023.

Afin de lutter contre la détention préventive prolongée et de désengorger les prisons, dans l'optique du déploiement de la mission multinationale d'appui à la sécurité et de la possible augmentation des arrestations, le ministère de la Justice et de la sécurité publique et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ont publié, le 20 octobre, une note invitant les commissaires du gouvernement et les doyens des tribunaux de première instance à organiser quotidiennement, du 30 octobre 2023 au 31 janvier 2024, des sessions correctionnelles et criminelles sans jury.

Au cours du dernier trimestre de 2023, grâce à cette initiative, environ 400 dossiers ont été traités et ont abouti à la libération de plus de 258 personnes (dont 11 enfants), détenues pour des délits mineurs, de 13 prisons à travers le pays.

Lutte contre la corruption

avoir fait l'objet d'une procédure de certification, par une commission composée de quatre représentants du CSPJ et de trois représentants du ministère de la Justice et de la sécurité publique.

Le 15 novembre, l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a remis aux autorités judiciaires 11 dossiers d'enquête sur des affaires de corruption pour qu'elles fassent l'objet de poursuites. Ces enquêtes concernent notamment cinq anciens sénateurs. Ces derniers ont été convoqués pour être entendus par le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, le 1er décembre. Seuls deux d'entre eux se sont présentés à l'audience. Les actes de corruption dans lesquels ils seraient impliqués touchent plusieurs institutions de l'État, dont l'Office National d'Assurance-Vieillesse, le Centre National des Equipements, le Sénat de la République, le Port Autonome de Saint Marc, le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, le ministère des Affaires étrangères, la mairie de Ouanaminthe et la Loterie de l'État haïtien. Selon les rapports de l'ULCC, la corruption aurait fait perdre environ 4 milliards de gourdes (près de 30,5 millions de dollars US) de recettes au cours de l'exercice 2022-2023.

Le 23 novembre, l'ancienne directrice générale adjointe de l'Office National d'Assurance Pension (ONA), citée dans l'un des rapports d'enquête de l'ULCC sur la corruption au sein des institutions publiques, a été arrêtée alors qu'elle tentait d'embarquer dans un avion à l'aéroport international de Port-au-Prince. Après son arrestation, elle a été interrogée par le commissaire du gouvernement du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince et libérée le 27 novembre pour « raisons humanitaires ». Ses documents de voyage ont été confisqués par le juge, en attendant les conclusions de l'enquête judiciaire sur cette affaire. Le 11 décembre, l'avocat de l'ancienne directrice de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS), en détention préventive depuis avril 2022 pour corruption, a déposé une demande de mise en liberté devant la Cour d'appel. La décision est attendue pour le 15 janvier 2024.

Le 22 décembre, le juge d'instruction Al Duniel Dimanche a émis deux mandats d'arrêt à l'encontre de l'ancien et de l'actuel directeur général du Centre National des Equipements (CNE) pour détournement de biens publics et autres actes de corruption au sein de l'institution.

Cas emblématiques

Au cours du dernier trimestre, il n'y a eu aucune action prise dans les dossiers concernant les massacres de Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019).

En décembre, le juge Marthel Jean-Claude s'est récusé de l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval, bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, tué en août 2020. Cette décision aurait été motivée en raison du refus des autorités judiciaires de lui fournir les ressources nécessaires pour conduire son enquête. Le 12 décembre, le juge Merlan Belabre a été désigné comme quatrième juge chargé de l'instruction de l'affaire.

Concernant l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le juge Walter Wesser Voltaire, en charge de l'enquête, a entendu plusieurs personnalités politiques, dont deux anciens ministres de la Justice et de la sécurité publique, un ancien sénateur du département du Sud, le secrétaire du Palais national, un ancien Président de la République et l'actuel Premier ministre. L'audition du Premier ministre a été rendue possible par un arrêté spécial pris en Conseil des ministres le 19 décembre 2023, qui autorise l'audition de ministres et d'autres hauts fonctionnaires de l'État par les tribunaux dans le cadre de cette enquête. Après plus de deux ans de fuite, un suspect dans cette affaire a été arrêté le 19 octobre dans un supermarché de Pétion Ville, puis entendu par le juge Voltaire avant d'être transféré au pénitencier national.

En octobre et décembre, Germán Alejandro Rivera García (officier de l'armée colombienne à la retraite) et l'ancien sénateur haïtien John Joël Joseph ont été la deuxième et la troisième personne à être condamnées à la prison à vie par un tribunal fédéral de Miami pour leur implication dans l'assassinat du Président Moïse. En décembre, deux autres personnes, Joseph Vincent (ancien informateur de la *Drug Enforcement Administration*, DEA) et Mario Antonio Palacios (ancien militaire colombien) ont plaidé coupable d'avoir comploté pour assassiner Jovenel Moïse. Au total, les autorités américaines ont condamné trois personnes et en détiennent onze autres dans le cadre de cette affaire depuis que l'enquête a été ouverte.

Sanctions et interdictions de voyager



Le 8 décembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a ajouté quatre chefs de gangs haïtiens à sa liste de sanctions : Johnson André (alias « Izo »), chef du gang du *Village de Dieu* ; Renel Destina (« Ti Lapli »), chef de *Gran Ravine* ; Vitel'homme Innocent, chef de *Kraze Baryè* ; et Wilson Joseph (« Lanmò San Jou »), chef de *400 Mawozo*⁷. Le même jour, les États-Unis ont imposé des sanctions économiques et des interdictions de voyager à l'encontre des mêmes personnes et, le 11 décembre, ils ont sanctionné trois anciens politiciens haïtiens : l'ancien Premier ministre Jean-Max Bellerive et les anciens sénateurs Nenel Cassy et Hervé Fourcand. Au 31 décembre, le Canada et les États-Unis avaient sanctionné 33 personnes⁸. À cela s'ajoutent, les restrictions de visas qu'ils ont imposées, avec la République dominicaine, cumulativement à l'encontre d'au moins 50 personnes.

Enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des policiers

Le SDH a continué d'apporter son soutien à l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) pour enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme impliquant du personnel de la police. Entre le 1er octobre et le 31 décembre, le SDH a documenté 14 nouveaux incidents concernant au moins 30 policiers. Au cours de la même période, 15 enquêtes impliquant 21 policiers dans des allégations de violations des droits de la personne ont été ouvertes par l'IGPNH et quatre ont été conclues. L'IGPNH a aussi recommandé que trois policiers soient sanctionnés administrativement et deux soient mis en disponibilité et déférés devant la justice.

III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

⁷ Les quatre chefs de gangs ont été ajoutés à la liste des sanctions de l'ONU conformément à la résolution 2653 (2022), qui autorise l'imposition d'un gel des avoirs, d'une interdiction de voyager et d'un embargo ciblé sur les armes à l'encontre des personnes jugées directement ou indirectement responsables d'actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti. L'autre individu sanctionné par l'ONU est Jimmy Chérizier, chef de la coalition de gangs G-9, qui a été inclus dans la liste des personnes désignées en octobre 2022.

Au cours du quatrième trimestre, le SDH a poursuivi son soutien aux autorités nationales et aux organisations de la société civile pour assurer le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme.

Prévention de la violence

Le SDH a soutenu des activités visant à renforcer les capacités de la société civile et des autorités locales en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. À cet effet, des « forums départementaux de la jeunesse pour la paix et le développement durable en Haïti » ont été organisés avec le soutien du PNUD, du ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique, et du ministère de la Culture et de la communication. Au cours de ces forums, 500 représentants d'organisations de la jeunesse et des autorités locales ont échangé sur les opportunités de participation des jeunes à la prise de décision au niveau local, ainsi que de leur rôle dans l'engagement civique et la prévention et la résolution des conflits. En décembre, le SDH a également lancé un programme de sensibilisation visant à promouvoir le respect des droits de la personne et à contrer les narratifs faisant l'apologie de la violence. Cette initiative sera mise en œuvre à travers le pays par 37 associations culturelles.

Lutte contre les violences sexuelles

Le 30 novembre et le 1er décembre, aux Cayes (département du Sud), le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, en collaboration avec l'École de la Magistrature et avec l'appui technique et financier du SDH, a facilité une formation sur les techniques d'enquête et de poursuite contre les crimes des violences sexuelles, au bénéfice de 50 magistrats, dont sept femmes, provenant de six juridictions. Une première session s'était tenue en septembre 2023 au Cap Haïtien à l'intention de 26 magistrats.

⁸ Office of Foreign Assets Control – Sanctions List Search, disponible sur : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> (dernière visite : 9 janvier 2024) et Gouvernement de Canada - Règlement sur les mesures économiques spéciales visant Haïti, disponible sur : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteComple.html> (dernière visite : 9 janvier 2024)



Lutte contre la corruption

Le SDH a aussi soutenu une série d'activités de sensibilisation pour lutter contre la corruption. L'une d'entre elles a été facilitée par l'Institut Haïtien des Droits de l'Homme, qui a organisé, entre le 9 et le 13 octobre, deux discussions communautaires aux Cayes et à Jacmel. Parmi les participants figuraient près de 200 étudiants et représentants d'associations locales. Par ailleurs, une vingtaine de jeunes journalistes, basés à Port-au-Prince, ont participé à un programme de cinq jours, intitulé « Éducation civique pour soutenir les journalistes dans la lutte contre la corruption et la fraude électorale », coordonné par l'organisation haïtienne *Gouvernance Group*.

En étroite collaboration avec la Police des Nations unies, le SDH a appuyé l'IGPHN pour l'organisation de quatre ateliers pour prévenir les risques de corruption au sein de la police. Ces ateliers, ont eu lieu dans les communes de Jérémie (département de la Grand'Anse), Cap Haïtien (département du Nord), Fort Liberté (département du Nord-Est) et aux Cayes (département du Sud), entre le 2 octobre et le 8 novembre.

Mécanismes internationaux et régionaux

Le SDH et la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) ont organisé conjointement deux sessions de travail en ligne pour former les acteurs nationaux au système de pétitions et affaires de la CIDH. Au total, 30 personnes y ont participé, dont des membres d'organisations de défense des droits de l'homme, de l'Office de protection du citoyen (OPC) et du Comité interministériel des droits de la personne (CIDP).

L'Expert désigné des Nations Unies sur les droits de l'homme en Haïti, William O'Neill, a effectué une deuxième visite dans le pays, entre le 23 octobre et le 1er novembre – sa première visite avait eu lieu en juin 2023. Au cours de sa visite, il a rencontré le Premier ministre, des ministres, des hauts fonctionnaires, des membres du corps diplomatique et des représentants d'organisations de la société civile. Il s'est également rendu au Cap Haïtien, à Fort Liberté et à Ouanaminthe, où il a rencontré des

responsables locaux et des organisations de défense des droits de la personne. Dans sa déclaration de fin de mission⁹, William O'Neill a souligné les niveaux élevés de violence et d'insécurité dans la capitale et dans d'autres départements. Il s'est également dit particulièrement préoccupé par l'impact de la violence sur les enfants, la situation humanitaire, et l'accès à la santé, à l'eau, à la nourriture et à l'éducation. Il s'est montré aussi alarmé du fait que le système judiciaire reste dysfonctionnel et mal équipé, les prisons soient surpeuplées et les détenus vivent dans des conditions sanitaires déplorables. L'Expert a enfin exhorté l'État à assumer ses responsabilités en matière de prévention des abus et des violations des droits de la personne et a appelé la communauté internationale à soutenir ces efforts.

Soutien aux forces armées

Le SDH et la Police des Nations unies, en coordination avec le ministère de la Défense, ont fourni une assistance technique et financière aux Forces Armées d'Haïti (FAd'H) pour organiser une activité de formation sur les droits de la personne, qui s'est déroulée le 12 et 13 décembre. Cette activité a bénéficié à 26 instructeurs des FAd'H, dont six femmes, qui seront chargés de sensibiliser environ 600 militaires aux droits de la personne.

Protection

Avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse et du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, le SDH, en tant que co-responsable du secteur de la protection en Haïti, a organisé trois ateliers, à Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite, sur les mécanismes de protection à base communautaire. Une centaine de participants y ont assisté dont des notables locaux et des personnels de

⁹ <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/10/haiti-william-oneill-expert-human-rights-situation-haiti-concludes>

protection d'organisations de base, travaillant dans des zones affectées par la violence des gangs.

Entre le 1er octobre et le 31 décembre, le SDH a pu fournir, par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations unies, des réponses de protection à plus de 1.148 personnes en situation d'extrême vulnérabilité. Ces réponses ont pris diverses formes : soutien pour leur permettre d'accéder à des soins médicaux et à un appui juridique, fourniture de médicaments aux femmes enceintes, aide au déplacement pour les personnes à risque souffrant d'un handicap et prise en charge des frais de communication pour contacter les services d'intervention. Le SDH a également référé 3.514 victimes d'incidents de protection (dont 1.214 enfants et 1.512 femmes) aux agences des Nations unies et aux organisations communautaires pour une réponse holistique.

Journée des droits de l'homme

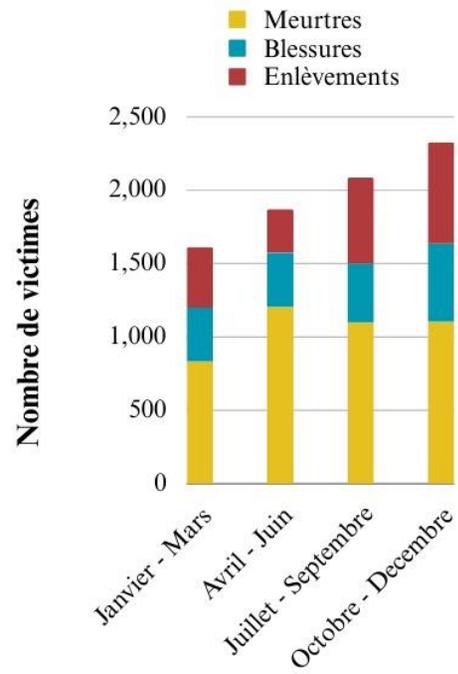
Dans le cadre de la commémoration du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui a eu lieu entre le 4 et 10 décembre, le SDH a soutenu des acteurs nationaux dans l'organisation de diverses activités de sensibilisation. Au cours de la cérémonie d'ouverture de la commémoration, qui s'est déroulée, le 4 décembre à Port-au-Prince en présence d'organisations de la société civile, de représentants de l'État et du corps diplomatique, le SDH a présenté un aperçu de ses engagements, ses approches et ses activités en Haïti. Le reste des initiatives ont été développées et mises en œuvre à travers des partenaires locaux, dont plusieurs institutions de l'État (notamment le Comité interministériel des droits de la personne, le ministère de la Culture et de la communication, l'Office de la protection du citoyen et diverses unités de la police), ainsi que différentes associations de la société civile et de défense des droits de l'homme.

Recommandations :

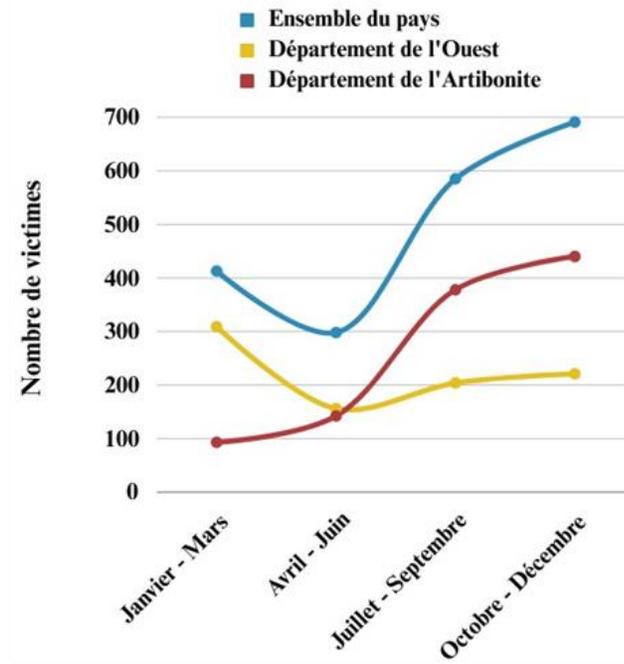
- *À la communauté internationale* : maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement de la mission multinationale d'appui à la sécurité dans des conditions conformes aux normes et standards en matière de droits de l'homme, tel qu'adopté par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité.
- *Au gouvernement haïtien* : avec le soutien de la communauté internationale, rétablir les services et projets sociaux, en particulier pour les jeunes vulnérables vivant dans les zones contrôlées par les gangs.
- *Au gouvernement haïtien* : avec le soutien de la communauté internationale, établir un programme de sortie, de réinsertion et réintégration des mineurs présents au sein des gangs.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec l'appui de la communauté internationale, soutenir le système judiciaire, notamment par la mise en place de pôles judiciaires spécialisés dans la lutte contre la corruption et les crimes de masse, y compris ceux concernant des violences sexuelles.

Annexe I - Graphiques

**Meurtres, blessures et enlèvements en Haïti
2023**



Enlèvements en 2023



Annexe II – Cartographie des groupes criminels

